

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : [genevieve aubin](#)

<https://www.cadre21.org/membres/f7792d3bee0a68d800abf196>

Date d'obtention : 2021-01-13 17:32:33

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte

Question 1 - Comment puis-je résumer les étapes de la méthode Sexto?

L'intervenant doit prendre la trousse, l'ouvrir et suivre les étapes de la démarche d'intervention Sexto. L'intervenant peut également utiliser l'aide-mémoire des étapes de la démarche d'intervention afin de s'assurer de compléter chacune des étapes suggérées.

En aucun temps au cours de son intervention l'intervenant ne doit chercher à consulter les images. La description reçue de celles-ci, recueillie à l'aide de la grille d'évaluation de l'incident, suffit pour déterminer si ces images correspondent à de la pornographie juvénile.

Voici les éléments que l'intervenant scolaire doit déterminer à l'aide de la grille :

Amorce : Identifier les circonstances entourant la situation de sextage

Nature : Évaluer le degré d'explicitation sexuelle sans toutefois devoir consulter les images

Intentions : Comprendre les motivations des personnes impliquées

Étendue : Établir l'envergure de la diffusion des images

Type d'implication : En déterminant l'amorce, la nature, les intentions et l'étendue de la situation, l'intervenant est ainsi en mesure d'établir l'implication et le rôle de chacune des personnes rencontrées.

Puis toujours faire preuve de bienveillance tout au long de l'intervention afin de préserver l'intégrité physique et

psychologique de ou des jeunes en questions

Question 2 - Qu'est-ce que je retiens des 3 mises en situation présentées?

Il est important de déclencher le protocole Sexto , rencontrer et compléter la grille d'évaluation d'incident avec la personne qui vient rencontrer l'intervenant pour mentionner son inquiétude sur une situation de distribution de photo intime (sexto). Peut importe si c'est la personne concernée ou une personne qui est impliqué dans la situation. Il faut vérifier l'implication faire le protocole avec toute les personnes impliqués (individuellement) .Cela permet d'avoir le plus de détails sur l'évènement afin de guider la suite des interventions.

Il est important de connaître la nature ,les intentions et l'étendue de la situation.

Les trois mises en situation démontre bien que nous travaillons de pairs avec le services de police et que c'est

important de bien évaluer si la situation à laquelle nous faisons face nous permet de croire qu'il y a une infraction au code criminel ou non.

Question 3 - Quelle étape me semble la plus délicate lors de l'application de la méthode Sexto?

L'étape la plus délicate selon moi, est l'étape ou nous devons démystifier s'il s'agit bien d'un acte malveillant ou non(

entre l'étape 3 et l'étape 4.)Pour un jeune la présence policière peut faire peur. Ne comprennent pas toujours l'importance du geste et l'implication du policier.